



The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search
<http://ageconsearch.umn.edu>
aesearch@umn.edu

Papers downloaded from AgEcon Search may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

L'hérité sociale en agriculture : l'origine sociale des petits paysans

Monsieur Guenhaël Jégouzo

Citer ce document / Cite this document :

Jégouzo Guenhaël. L'hérité sociale en agriculture : l'origine sociale des petits paysans. In: Économie rurale. N°152, 1982. pp. 55-60;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1982.2917>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1982_num_152_1_2917

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Résumé

Si, dans l'ensemble de la société, les inégalités sociales ont une assez forte tendance à se reproduire d'une génération à la suivante, qu'en est-il en agriculture ? A défaut d'une étude complète de la relation origine-destination, nous avons tenté de déterminer, sur la base d'une enquête faite en Bretagne en 1976, dans quelle mesure les petits paysans sont fils et/ou beaux-fils de petits paysans. Les problèmes de méthode sont d'abord exposés. Dans le cadre de nos conventions d'analyse, la position des fils ou filles s'avère pour partie dépendante de celle de leurs pères et beaux-pères, même si bien souvent il n'y a pas correspondance entre origine et destination.

Abstract

In the society as a whole, social inequalities have a high probability of reproduction from one generation to the next ; what is the situation in agriculture ? Without being able to make a complete study of the relationships between social origin and social destination, we have attempted to find out to what extent the small farmers are sons or sons-in-law of small farmers, on the basis of a survey carried out in Brittany, in 1976. Method problems are first discussed. Within our conceptual framework, the sons'or daughters'social positions appear partly dependent of the position of fathers and fathers-in-law, even if there are many cases where the destination does not correspond to the origin.



L'HÉRÉDITÉ SOCIALE EN AGRICULTURE : L'ORIGINE SOCIALE DES PETITS PAYSANS

Guenhaël JEGOUZO

Chercheur à l'INRA, Rennes

Résumé :

Si, dans l'ensemble de la société, les inégalités sociales ont une assez forte tendance à se reproduire d'une génération à la suivante, qu'en est-il en agriculture ? A défaut d'une étude complète de la relation origine-destination, nous avons tenté de déterminer, sur la base d'une enquête faite en Bretagne en 1976, dans quelle mesure les petits paysans sont fils et/ou beaux-fils de petits paysans. Les problèmes de méthode sont d'abord exposés. Dans le cadre de nos conventions d'analyse, la position des fils ou filles s'avère pour partie dépendante de celle de leurs pères et beaux-pères, même si bien souvent il n'y a pas correspondance entre origine et destination.

Summary :

THE SOCIAL ORIGIN OF THE SMALL FARMERS

In the society as a whole, social inequalities have a high probability of reproduction from one generation to the next ; what is the situation in agriculture ? Without being able to make a complete study of the relationships between social origin and social destination, we have attempted to find out to what extent the small farmers are sons or sons-in-law of small farmers, on the basis of a survey carried out in Brittany, in 1976. Method problems are first discussed. Within our conceptual framework, the sons' or daughters' social positions appear partly dependent of the position of fathers and fathers-in-law, even if there are many cases where the destination does not correspond to the origin.

Les inégalités socio-économiques sont-elles héréditaires ? Comment devient-on petit paysan ?

Dans l'ensemble de la société, la probabilité d'atteindre telle position sociale s'avère assez fortement inégale selon l'origine sociale. L'existence d'une « inégalité des chances » est communément admise, même si l'importance du lien entre origine et destination et son évolution dans le temps font l'objet de nombreuses controverses (Bertaux 1974, Bénétton 1975, Thélot 1976). Pour les tenants de la thèse de l'hérité sociale, la liaison est explicative. Sans doute admettent-ils l'existence d'une hérité biologique mais ils refusent de donner à celle-ci un rôle prépondérant par rapport à l'influence du milieu familial et social (1). Pour préciser la portée de la reproduction sociale, un ensemble de travaux ont été réalisés sur les relations entre parents et enfants, sur les échanges de biens et services, sur l'héritage culturel.

La transmission du statut social peut sembler particulièrement fréquente en milieu paysan puisque celui-ci reste l'un de ceux où l'hérité professionnelle est la plus grande. Si la classe agricole a dans son ensemble un auto-recrutement très élevé, n'en est-il pas de même pour

chacune de ses strates ? Cependant l'opinion la plus commune à la campagne veut que le niveau de réussite dépende essentiellement de facteurs individuels (mérite, courage, santé...).

Jusqu'à présent les données permettant de relier la position socio-économique atteinte par les agriculteurs à leur milieu de naissance n'avaient jamais été établies, sauf à un échelon local. Une étude (2) consacrée à l'infériorité sociale de la petite paysannerie — définie comme une fraction de la classe agricole : celle des agriculteurs « professionnels » (3) tendanciellement sans avenir, petits bourgeois mais futurs prolétaires, sinon eux-mêmes tout au moins leurs enfants — nous a conduit à chercher à savoir comment on devient petit paysan (4). A cette occasion, une comparaison a été tentée entre pères et fils ou beaux-fils. Mais l'objectif n'était pas de faire une analyse complète de la mobilité intergénérationnelle en milieu agricole. La transmission du statut social n'a été traitée que par rapport aux petits paysans. Il s'en suit que deux positions seulement ont été retenues : celle des petits cultivateurs et celle des autres agriculteurs, ceux-ci considérés globalement, indépendamment des grandes inégalités qui les séparent.

1. Ce qui soulève un problème méthodologique important : « Il n'est légitime de parler d'hérité sociale que sous l'hypothèse que l'hérité biologique suit, toutes choses égales d'ailleurs, les lois du hasard, en sorte que la distribution des aptitudes individuelles soit également répartie entre les groupes sociaux » (A. DARBEL et J. LAUTMAN, **Données Sociales**, INSEE, 1^{re} édition, 1973, p. 179).

2. Publication à paraître ; elle fera suite à l'article « La condition sociale des petits paysans » par G. JÉGOZO et J.L. BRANGEON, **Données Sociales**, INSEE, édition 1978, pp. 383-400.

3. Dans une optique de catégorie sociale, il est essentiel de distinguer entre ces petits agriculteurs « professionnels » (qui vivent au moins à titre principal de l'activité agricole) et deux autres groupes d'exploitants qui disposent cependant souvent, eux aussi, de petites exploitations : les retraités (qui ont pu être de gros paysans en cours de carrière) et les pluriactifs qui se rattachent à titre principal aux diverses catégories sociales non agricoles (ouvriers... cadres supérieurs).

4. Cette question avait fait l'objet, fin 1976, d'un texte provisoire préparé avec J.L. BRANGEON.

I - SOURCE DES DONNÉES ET CONDITIONS DE LA MISE EN RELATION DE L'ORIGINE ET DE LA DESTINATION

Il a fallu recourir à une enquête spécifique sur l'origine sociale des agriculteurs. Ce qui fut fait en Bretagne en 1976 (5), en additif à l'enquête par sondage (au 1/20^e) appelée en statistique agricole « échantillon permanent des exploitations agricoles » (6). Ceci a permis de connaître la profession du père de l'exploitant, celle du père du conjoint, et, en cas de profession agricole, la superficie utile de l'exploitation et le nombre d'hectares en propriété (7). Cette situation des ascendants est celle qui existait au moment où l'agriculteur de 1976 et son conjoint cessaient de fréquenter régulièrement l'école.

La position petite ou non des agriculteurs de 1976 a été déterminée sur la base de la taille de leur exploitation en termes de « production brute potentielle standardisée » (PBPS), critère très imparfait. On a admis par convention qu'une exploitation était petite quand elle avait moins de 25 unités de PBPS (on dit encore équivalents-hectares de blé). Comme la « hiérarchie sociale ne se perpétue pas identique à elle-même » (Bénéton 1975, p. 519), un seuil plus bas (20 unités) a été retenu pour les cultivateurs les plus âgés, ceux de 55-64 ans.

Les agriculteurs peuvent occuper différentes positions socio-économiques en cours de carrière ; aussi leur situation à une date donnée, telle qu'elle est indiquée par une enquête ponctuelle, est-elle liée — et doit-elle être rapportée — à leur âge à cette date. D'où une répartition de notre population en quatre groupes : les moins de 35 ans (donc nés après 1941), les 35-44 ans (nés entre 1932 et 1941), les 45-54 ans (nés entre 1922 et 1931) et les 55-64 ans (nés entre 1912 et 1921). La distinction selon l'âge est aussi une distinction selon la génération, même si dans une étude synchronique l'effet de génération ne peut être isolé de l'effet d'âge. Les trajectoires restent de toute façon ignorées, bien que la durée dans la position soit une caractéristique fondamentale de l'appartenance de classe.

Point de départ : la plupart des petits paysans sont fils et/ou beaux-fils d'agriculteurs

Ils sont cependant un peu plus souvent d'origine non agricole, ou fils d'ouvriers agricoles, que les autres agriculteurs (11 % contre 4 % mais les erreurs aléatoires sont fortes) (8). Ceci s'observe également pour les seuls exploitants mariés, même si la situation la plus fréquente est encore dans ce cas celle où les deux époux sont d'origine agricole.

Quand leurs parents et leurs beaux-parents étaient déjà agriculteurs, les exploitants de 1976 ont-ils une position qui se trouve en correspondance avec celle de leurs pères et beaux-pères ? Plus précisément, dans quelle mesure les petits paysans fils d'agriculteurs sont-ils fils ou beaux-fils de petits paysans ? Une telle question ne reçoit pas de réponse simple car plusieurs distinctions sont nécessaires et l'estimation de la strate des pères est délicate.

5. Grâce au concours du Service Régional de Statistique Agricole.

6. Pour des précisions sur les conditions d'utilisation de cette source (le champ retenu étant celui des agriculteurs professionnels), voir annexe.

7. Il faudrait une enquête encore plus spécialisée pour cerner davantage l'origine sociale et pour la caractériser au plan du capital culturel. L'étude

Il faut distinguer selon l'état matrimonial du fils

Mettre en relation origine et destination en tenant compte de la situation du beau-père oblige à étudier distinctement ceux qui ont un conjoint et ceux qui n'en ont pas. Il faut aussi distinguer entre exploitants masculins et exploitants féminins car, traditionnellement en agriculture, la succession se fait surtout de père à fils. Il faut aller jusqu'à examiner chaque groupe de situations, en considérant les problèmes spécifiques qu'il pose.

- *Le cas des exploitants masculins*

— Les mariés : il s'agit du groupe le plus important, donc de celui qui se prête le mieux à l'analyse des liaisons père-fils et père-beau-fils. Le nombre de ceux qui ont épousé une fille d'origine non agricole n'est cependant pas assez élevé pour rendre significatifs, dans leur cas, des tris selon la catégorie sociale du beau-père.

— Les veufs et divorcés : les liaisons sont en principe du même type que dans le groupe précédent mais comme la situation des beaux-parents est mal précisée lors des veuvages ou divorces, seule la relation avec le père pourrait être envisagée. Une telle analyse partielle présente un intérêt moindre ; elle ne peut d'ailleurs être pratiquée faute d'effectifs suffisants dans chaque groupe d'âge.

— Les célibataires : si la liaison père-fils est seule en cause, elle revêt ici un aspect particulier. En effet, quand le célibat se prolonge, le fait lui-même de ne pas pouvoir se marier ne résulte-t-il pas d'une origine modeste ?

- *Le cas des exploitants féminins*

— Les mariés : le problème est le même que pour les exploitants hommes mais les effectifs concernés sont très faibles.

— Les veuves et divorcées : la liaison avec la situation du beau-père est peut-être plus importante qu'avec celle du père. Nous avons dit que la première est mal renseignée.

— Les célibataires : on a ici un cas de relation simple entre père et fille sans qu'on puisse en faire une étude spéciale faute d'effectifs suffisants.

Si la corrélation père-fils doit être examinée en fonction de l'état matrimonial et du sexe de l'exploitant, il faudrait un très gros échantillon pour pouvoir soumettre chaque groupe d'exploitants à l'analyse qui lui soit pertinente. Les données disponibles sont telles que nous traiterons essentiellement des exploitants masculins d'origine agricole qui sont mariés et qui le sont à une épouse elle-même d'origine agricole.

Il faut comparer père et fils à âge égal

Avant de dépendre de l'origine sociale, la position peut dépendre de l'âge : on aura une petite exploitation parce qu'on est encore jeune ou parce qu'on est devenu vieux, et non pas parce que le père avait une petite exploitation. La relation entre milieu de naissance et destination doit dès lors être examinée pour une étape donnée de la carrière du fils, ou mieux pour chacune des diverses étapes (Bénéton, 1975, p. 520).

pourrait être utilement étendue à trois générations car à défaut de ressembler à leurs pères, les fils peuvent s'avérer analogues à leurs grands-pères.

8. Résultat toutes générations confondues, la tendance étant la même quel que soit le groupe d'âge, sauf peut-être en-dessous de 35 ans.

La situation du père a pu varier dans le temps, elle aussi. Or, comme dans la plupart des enquêtes de mobilité sociale, la situation des pères ne nous est connue que pour une seule époque, celle de la fin de la scolarité du fils. On peut estimer qu'ils ont généralement, à un tel moment, plus de 35 ans et moins de 55. Les seuls fils à considérer dans une analyse rigoureuse sont donc ceux dont la position est connue à ces mêmes âges. Notre étude ne va ainsi porter que sur les fils qui ont, en 1976, de 35 à 44 ans et de 45 à 54 ans (générations de 1922 à 1941). Les corrélations vont être établies pour leur ensemble groupé, de façon à réduire l'importance des erreurs aléatoires.

On voit ce qu'impliquerait un examen complet de la liaison position-origine : connaître à la fois pour les descendants et descendants leur strate d'appartenance à au moins trois moments, le début, le milieu et la fin de la carrière. Une véritable étude de mobilité intergénérationnelle devrait se combiner avec une étude de mobilité intragénérationnelle pour chacune des deux (ou plus de deux) générations mises en relation. Cette remarque contribue à situer la portée de nos résultats.

Les problèmes posés par l'estimation de la strate des pères agriculteurs

Cherchant à savoir si les petits paysans de 1976 sont ou non — quand ils ont une origine agricole, situation la plus fréquente — fils de petits paysans, il nous faut déterminer qui sont les petits parmi les pères. On ne connaît qu'un aspect de l'importance de l'exploitation des descendants : la superficie utile (9). La plupart des pères ayant vécu à l'époque de l'agriculture peu intensive, celle d'avant 1950-1960, la superficie exploitée reflète mieux dans leur cas que dans celui de leur fils la taille économique de l'exploitation. Mais à quantité égale, la terre peut être de qualité très inégale. On a tout au moins exclu du champ d'étude les fils qui ont à titre principal des productions végétales spécialisées, espérant ainsi éliminer indirectement les pères qui avaient eux-mêmes des productions légumières intensives, car alors la surface à elle seule ne peut plus exprimer la taille économique de l'exploitation.

On pourrait de toute façon penser que peu d'agriculteurs de 1976 sont nés dans la petite agriculture puisqu'à chaque génération, celle-ci se trouve en partie éliminée (10). Il suffit toutefois qu'un certain nombre de pères petits paysans aient eu des successeurs pour que la question de la relation position-origine puisse quand même être posée.

II - LA CORRÉLATION PÈRE-FILS CHEZ LES AGRICULTEURS DE 35-54 ANS

Les exploitants masculins mariés, d'origine agricole, dont les épouses sont aussi d'origine agricole, ne représentent qu'un peu plus du tiers du total des petits paysans âgés de 35 à 54 ans. Aussi avons-nous d'abord considéré tous les chefs masculins d'origine agricole, qu'ils

9. Il n'était pas possible de poser des questions plus précises dans l'enquête. Si la surface elle-même n'est pas connue avec une grande exactitude, les répondants ont sans doute au moins fourni un bon ordre de grandeur. Les cas incertains sont ceux des fils dont les pères étant fermiers ont changé plusieurs fois d'exploitation, ou dont les pères ont modifié plusieurs fois leur superficie exploitée sans changer d'exploitation en cours de vie active.

10. L'origine sociale des fils en termes de strate de leurs pères ne

L'étude de cette liaison se heurte à une autre difficulté qui provient du relèvement continu du seuil de la petite agriculture. Sur une exploitation de telle taille inchangée, le père n'était pas petit paysan alors que le fils l'est. Des petits qui peuvent paraître fils de petits en fonction des critères actuels d'appréciation ont eu en réalité des pères qui, à leur époque, faisaient figure de moyens. Est-il pour autant trop risqué de dire quels étaient les petits parmi les pères ? On peut au moins isoler les pères qui avaient les exploitations les moins grandes, que l'on appellera par convention les petits.

On a retenu à cet effet le seuil de 15 ha. Ce choix (et de là l'estimation de la proportion de petits fils de petits) pourrait paraître trop subjectif. En fait, ce qui va compter, c'est la réponse à la question : les petits paysans ont-ils beaucoup plus souvent que les autres agriculteurs une «origine basse» ?

A peu près la moitié des pères des agriculteurs âgés de 35 à 54 ans en 1976 exploitaient moins de 15 ha, la classe 10-14 ha (27 %) étant cependant mieux fournie que celle de moins de 10 ha (21 %). C'est dans les générations des agriculteurs de moins de 35 ans que le nombre de pères installés sur moins de 15 ha, et surtout moins de 10, a beaucoup baissé, l'exode des jeunes d'origine agricole étant devenu considérable chez ceux nés après 1940 (11).

Parmi les exploitations parentales de plus de 15 ha, on a distingué entre les moins grandes (celles de 15 à 29 ha, 41 %) et les plus grandes (de 30 ha ou plus, 10,5 %). Ces dernières ne dépassent généralement pas 50 ha.

Pour préciser la portée de cette inégalité entre les pères, on lui a superposé une double différenciation : selon le mode de faire-valoir et selon la taille de la famille. Les pères de strate n° 1 (les petits) sont beaucoup plus souvent des propriétaires ayant une petite famille (un enfant ou deux) ; inversement, les pères de strate n° 3 sont nettement plus souvent des fermiers ayant une famille nombreuse (cinq enfants ou plus). Ceci contribue à réduire certaines des inégalités quant à l'origine. Si les écarts les plus extrêmes s'établissent entre les petits paysans fermiers exclusifs avec beaucoup d'enfants, et les gros agriculteurs propriétaires avec peu d'enfants, ces deux catégories ont des effectifs restreints (quelques pour-cent).

aient ou non un conjoint (12), tout en sachant que pour certains — les célibataires — la position de 1976 ne dépend éventuellement, au titre de l'hérité, que de la situation du père, alors que pour les autres, elle est aussi reliée à la position du beau-père.

correspond donc pas à la hiérarchie sociale agricole qui existait dans la génération des pères, question classique en cette matière.

11. La répartition des fils selon la taille de l'exploitation des pères est fonction de la variation selon cette taille d'une part de la fécondité, d'autre part de l'exode.

12. Ce nombre d'exploitants masculins d'origine agricole est encore proportionnellement plus faible chez les petits paysans (65 %) que chez les autres agriculteurs (93 %).

Les proportions figurant sur la dernière ligne du tableau 1 indiquent quelles seraient les probabilités pour les fils d'avoir telle origine sociale s'il y avait indépendance entre la situation des fils et celle des pères. Dans cette hypothèse, 48 % des agriculteurs de 1976 seraient « fils de petits » (selon la définition donnée plus haut). Or, 72 % des petits le sont, contre 42 % des autres agriculteurs. L'écart entre ces taux de recrutement en strate basse traduit l'existence et l'importance de l'hérité sociale. Si la position du fils était indépendante de son origine, le nombre de petits — fils de petits — serait réduit d'un tiers. Les veuves en position basse sont elles aussi bien plus souvent filles de petits paysans que celles en position haute.

L'héritage social n'est cependant pas aussi fréquent qu'on pourrait le penser. Il n'est pas rare que des petits soient issus de strates moyennes ou élevées, bien que les situations étudiées soient non de début mais de milieu de carrière. Inversement, et surtout, une forte majorité (69 %) de ceux qui ont une origine basse se trouvent en position moyenne, sinon haute. Mais il faut relativiser ce résultat en rappelant que le taux de maintien à la terre est beaucoup plus faible chez les enfants de petits. Estimée sur 100 fils non pas restés mais nés dans chaque strate de milieu familial, la proportion de fils restés et situés en position moyenne ou haute serait beaucoup plus inégale selon l'origine, et beaucoup plus faible parmi les descendants de petits. Notre tableau de mobilité sociale fournit des taux de recrutement mais ne donne que des taux partiels de reproduction.

Tableau 1 — Position en 1976 des exploitants de 35-54 ans, selon la strate de leur père. Bretagne.

	classe de surface du père de l'exploitant				Total	
	< 15 ha	15 à < 30	30 ou +	en ligne	en colonne	
petits paysans	72	22	6	100 (n = 9.648)	21	
autres agriculteurs	42	46	12	100 (n = 37.286)	79	
total	48	41	11	100 (n = 46.934)	100	

Champ : agriculteurs masculins d'origine agricole, n'ayant pas de productions légumières : à l'exclusion des cas où la surface de l'exploitation du père de l'agriculteur n'est pas précisée.

III - LES PETITS PAYSANS D'ORIGINE AGRICOLE SONT-ILS FILS ET BEAUX-FILS DE PETITS ?

Le degré auquel l'influence de la strate du beau-père agricole sur la position du fils modifie l'influence de la strate du père agricole dépend du degré de concordance entre ces deux strates. Aussi considérera-t-on d'abord l'ampleur de l'homogamie sociale en milieu agricole. Il est admis que le mariage tient une place importante dans la perpétuation de la hiérarchie économique et sociale (Bourdieu, 1972). Il peut contribuer en effet à cumuler des avantages ou à accuser des désavantages.

Les fils de petits épousent-ils des filles de petits ?

Puisque les conditions de mariage des exploitants d'origine modeste sont influencées par celles des autres agriculteurs, il faut examiner la question plus générale de

Il faut de toute façon s'interroger sur l'ensemble de ces résultats pour se demander s'ils expriment fidèlement la réalité. En se limitant aux exploitants masculins fils d'agriculteurs, notre étude de la liaison position-origine concerne proportionnellement moins les plus petits parmi les petits. D'autre part, compte tenu des conventions qu'il a fallu prendre, on n'est jamais sûr qu'il n'y a pas de faux petits, de faux non-petits, de faux fils de petits, de faux fils de non-petits, de faux homosociaux, de fausses ascensions, de fausses régressions.

Comme l'évaluation de la taille économique par la production brute potentielle conduit à surestimer la production réelle en élevage bovin, on a vérifié si les résultats changent quand les petits paysans sont définis comme ceux qui ont non pas moins de 25 mais moins de 30 équivalents-hectares de blé. Tel n'est pas le cas puisque ceux-ci sont fils de petits sept fois sur dix contre quatre sur dix pour les autres agriculteurs, et que par ailleurs six fils de petits sur dix ne sont pas petits.

Les résultats obtenus sont aussi à apprécier en fonction du degré d'homogénéité des catégories mises en œuvre. Les agriculteurs nés dans des exploitations de moins de 15 ha ont-ils vraiment tous une origine basse ? On a déjà vu que des pères installés sur 10-14 ha pouvaient être en situation moyenne dans le contexte de leur époque. Un certain nombre d'ascensions pourraient donc être fictives. On doit au moins admettre que l'origine dite petite l'est inégalement, même à surface égale de l'exploitation du père. Il faudrait être en mesure de distinguer les mouvements courts et les mouvements longs, les premiers étant en principe plus nombreux dans un intervalle de deux générations. Une vérification au moins partielle le confirme.

Mais il est vrai que tous les fils de petits ne pouvaient pas être des petits car, d'une génération à la suivante, le poids relatif de la petite paysannerie diminue. Une partie des ascensions relève ainsi de la « mobilité structurelle » qui résulte du déplacement vers le haut de l'ensemble de la structure sociale. Nombre d'exploitants ont de fait participé au vaste mouvement d'intensification de la production agricole qui s'est manifesté, spécialement en Bretagne, après 1950. Cette évolution comportait aussi des risques de régression, d'anciennes positions moyennes devenant des situations basses.

savoir qui se marie avec qui en milieu agricole. On n'est plus tenu ici de se limiter au groupe des fils âgés de 35 à 54 ans, ce qui permet d'obtenir des résultats plus généraux, sous réserve de remarques préalables. Les agriculteurs fils d'agriculteurs, et en particulier les petits paysans, ne se marient pas tous avec des filles d'agriculteurs. Toutefois, l'on se marie surtout entre enfants de milieu agricole ; est-ce pour autant que chacun épouse son semblable en terme de strate ? (13).

Encore faut-il pouvoir se marier, éventualité qui, si elle est inégale selon la position (sauf en Ille-et-Vilaine), l'est aussi selon l'origine. Le taux de célibat prolongé (à 35-54 ans) est en effet d'autant plus élevé que l'exploitation des parents est plus petite. Il dépasse le taux moyen

13. Les strates comparées étant non pas celles des pères au moment du mariage mais celles des pères au moment de la fin des études des futurs conjoints.

du groupe d'âge chez les fils issus d'exploitations de moins de 15 ha, et spécialement de celles de moins de 5 ha. Une origine sociale basse contribue à réduire partiellement les chances de se marier ; abaisse-t-elle aussi les chances de bien se marier ?

Dans une nomenclature à trois strates (origine basse, moyenne, haute), environ la moitié des couples sont homogames, sauf chez les plus jeunes. Mais dans une hypothèse de choix matrimoniaux indépendants des strates des conjoints, le taux d'homogamie sociale n'aurait pas été beaucoup plus faible, il aurait même été égal chez les moins de 35 ans.

Ce groupe d'âge n'est pas entièrement comparable aux autres, car une partie de ses membres sont encore trop jeunes pour avoir eu le temps de se marier ; mais jusqu'à présent au moins, les mariages auraient eu tendance à se conclure au hasard dans les générations concernées. Dans celles plus âgées, il y a une différence entre fréquence réelle d'homogamie et fréquence théorique (le rapport de la première à la seconde étant de 1,22 pour les exploitants de 35-44 ans, 1,24 pour les 45-54, 1,31 pour les 55-64 ans). Ainsi les choix matrimoniaux auraient-ils été influencés par le rang social des familles des époux mais faiblement.

Si telle est la situation pour l'ensemble des strates, c'est-à-dire en moyenne, il n'en est plus de même pour chacune des trois strates. Dans tous les groupes de générations, les fils de petits épousent plus souvent que les autres des filles de petits. Inversement, ils ont moins de chance de se marier avec des filles d'origine moyenne ou haute. Ils se marient dans leur strate de 23 % à 35 % plus souvent que ne le voudrait le hasard. Mais on aurait pu penser que ceci se serait produit encore plus fréquemment.

C'est chez les fils de gros que l'homogamie réelle l'emporte le plus sur l'homogamie théorique, que l'on tient compte le plus du niveau économique de la famille du conjoint, tout au moins chez les agriculteurs de 45 à 64 ans. Car en-dessous de 45 ans, l'écart se réduit et même s'inverse, ce qui s'observe aussi chez les fils de moyens. Et c'est parce que les fils d'origine moyenne sont largement majoritaires chez les moins de 35 ans que les alliances matrimoniales semblent globalement se réaliser dans ce groupe d'âge sans respecter la règle des équivalences économiques.

Au total, s'il s'avère bien que les fils de petits ne se marient pas comme les fils de moyens, et encore moins

comme les fils de gros, on est surpris de constater que, dans chaque strate, beaucoup se marient avec des partenaires de rang inégal.

La fréquence de l'hétérogamie, qui se manifeste même dans la strate inférieure, pose problème car elle va à l'encontre de l'idée habituelle d'une forte liaison entre les origines sociales des conjoints. Ne faudrait-il pas remettre en cause ces observations qui reposent sur une estimation incertaine du rang d'origine ? Mais les tendances que nos données révèlent sont du même ordre que celles trouvées dans une enquête réalisée en 1970 dans diverses régions de France (Salitot-Dion, 1975). Une telle hétérogamie appelle de nombreuses remarques (14). Indiquons au moins que quand il y a moins de filles que de garçons à rester à la terre — ce qui s'est produit surtout dans les générations nées après 1910, sauf dans un certain nombre de départements et de régions — les stratégies matrimoniales deviennent plus difficiles à mettre en œuvre comme l'a relevé l'auteur précité (p. 78).

La position sociale des agriculteurs de 35-54 ans selon à la fois la naissance et le mariage

Pour déterminer ce qu'ajoute la liaison père-fils et beau-fils à la relation père-fils (15), on les a comparées à champ égal, celui des exploitants masculins d'origine agricole dont le conjoint est lui-même d'origine agricole (groupe qui ne présente que 39 % de l'effectif des petits paysans contre 80 % de celui des autres agriculteurs). Selon le tableau 2, les agriculteurs qui sont non seulement fils de petits mais beaux-fils de petits, sont au nombre de 54 pour 100 chez les petits contre 23 pour 100 chez les autres. La différence d'origine sociale s'accuse. Quand on fait le rapport de la fréquence réelle d'origine basse à la fréquence théorique en situation d'indépendance entre position et origine, la valeur de l'indice obtenu pour les petits paysans passe de 1,54 lorsqu'on compare fils et père à 1,93 lorsque l'on tient compte en plus du beau-père.

Les fils de petits restés petits sont plus souvent beaux-fils de petits que les fils de petits devenus de moyens ou gros agriculteurs (75 % contre 56 %). Dans le même ordre d'idée, on peut relever que les fils de petits sont petits dans 30 % des cas s'ils ont épousé une fille de petit, dans 15 % s'ils se sont mariés en dehors de leur strate d'origine.

Enfin, les agriculteurs qui ne sont pas fils de petits sont plus souvent beaux-fils de petits quand ils sont petits (41 %) que dans le cas inverse (36 %).

Tableau 2 — Position en 1976 des exploitants de 35-54 ans selon la naissance et le mariage. Bretagne.

SAU de l'exploitation du père de l'époux x SAU de l'exploitation du père de l'épouse

	moins de 15 ha de SAU				15 à moins de 30 ha				30 ha ou plus				Total
	<15 ha SAU	15 à <30	30 ou plus	total	<15 ha SAU	15 à <30	30 ou plus	total	<15 ha SAU	15 à <30	30 ou plus	total	
petits paysans	53,8	14,3	3,2	71,3	7,4	10,1	3,1	20,6	4,4	3,5	0,2	8,1	100 (n = 5.775)
autres exploitants	22,8	15,5	2,8	41,1	17,4	23,5	5,9	48,8	4,4	5,5	2,2	12,1	100 (n = 32.337)
total	27,5	15,3	2,8	45,6	15,9	21,5	5,4	42,8	4,4	5,2	2,0	11,6	100 (n = 38.112)

Champ : agriculteurs masculins d'origine agricole dont le conjoint est lui-même d'origine agricole ; à l'exclusion des cas où il y a productions légumières et de ceux où la surface de l'exploitation des père et beau-père n'est pas précisée.

14. Pour des développements, voir publication à paraître.

15. Qui est la seule à être habituellement étudiée en France dans les travaux de mobilité sociale.

Ainsi, les petits paysans ont-ils nettement plus souvent que les autres une origine modeste, quel que soit le pourcentage considéré : celui des fils de petits paysans (71 % contre 41 %), celui des fils et beaux-fils de petits (54 % contre 23 %), celui des fils ou beaux-fils (83 % contre 63 %). L'écart par rapport à une indépendance entre position et origine est moins accentué dans la troisième situation ; nous savons en effet que bien des fils de non petits ont épousé des filles de petits. Globalement il reste légitime d'affirmer que souvent l'on devient petit par la naissance, le mariage ou les deux. Moins le mariage est « bon », plus grande est la probabilité de rester dans une position basse (cas des enfants de petits) ou d'y entrer (cas des autres enfants). Ceci se vérifie aussi dans l'optique des filles. Les filles de petits se trouvent moins souvent en position moyenne ou haute quand elles ont épousé un fils de petit que dans le cas contraire (70 % contre 92 %). Compte tenu d'une certaine hypergamie chez les filles de petits paysans, celles-ci appartiennent un peu moins souvent à la petite agriculture que les fils de petits paysans (21 % contre 24 %).

CONCLUSION : LA POSITION EST DÉPENDANTE DE L'ORIGINE ; POURQUOI ?

L'étude de la reproduction des inégalités sociales passe par l'analyse de la relation entre origine et destination. Celle-ci n'avait pas été systématiquement entreprise jusqu'à présent en milieu agricole. Il est apparu qu'elle soulève dans ce cas des problèmes particuliers de méthode. A la différence des études d'hérité sociale qui se contentent habituellement de croiser deux positions : celle d'un descendant et celle d'un ascendant, nous avons tenté de relier la situation du descendant marié (un agriculteur ou son épouse) à celle de son père et celle de son beau-père.

A la question de savoir quelle est l'origine sociale des petits paysans — qu'une enquête faite en Bretagne en 1976 permet de poser — on donne plusieurs réponses : ils sont sans doute un peu plus souvent fils de non agriculteurs (il

s'agit surtout de fils d'ouvriers, agricoles ou non) ; quand ils sont d'origine agricole, ils sont nettement plus souvent que les autres agriculteurs fils de petits paysans, c'est-à-dire issus des exploitations les moins grandes ; ils sont beaucoup plus souvent fils et beaux-fils de petits paysans ; non seulement les petits paysans sont pour une grande part d'origine modeste mais ils se caractérisent par une origine plus modeste ; enfin, on devient parfois petit par régression.

La distribution des agriculteurs et des agricultrices dans l'échelle sociale est différente de celle qu'elle serait si elle était totalement indépendante de l'origine sociale. Dans cette hypothèse, il y aurait, parmi les exploitants d'origine agricole, un tiers de moins de petits fils de petits, à peu près la moitié moins de petits fils et beaux-fils de petits. La naissance et/ou le mariage créent une inégalité des chances — plus ou moins importante — influencent la probabilité d'appartenir à telle strate, mais sans la déterminer entièrement. La régression à partir d'une origine moyenne ou haute n'est pas rare. L'ascension à partir d'une origine basse est fréquente, encore qu'elle apparaît certainement moindre si la situation des pères pouvait être appréciée dans le contexte de leur époque..

Ces conclusions tirées de l'enquête bretonne auraient une portée générale comme semblent le montrer les premiers résultats d'une étude en cours pour la France entière.

Pourquoi une origine basse contribue-t-elle ainsi à une position basse ? La réponse à cette question passe par l'analyse de l'héritage ; nous avons particulièrement étudié l'héritage de la terre et l'inégalité des chances d'accès au sol (Brangeon et Jégouzo, 1976, et publication à paraître). Mais comme il n'y a pas reproduction à l'identique — et nous avons vu que dans les générations étudiées, celles de 1922 à 1941, beaucoup ont bénéficié de la mobilité structurelle — pour important que soit le rôle de l'héritage familial dans l'explication de la position, d'autres mécanismes sont à l'œuvre, qui induisent des ascensions ou des régressions.

BIBLIOGRAPHIE

- BÉNÉTON Ph. (1975). — Quelques considérations sur la mobilité sociale en France, *Revue Française de Sociologie*, XVI, 1975, pp. 517-538.
- BERTAUX D. (1974). — Mobilité sociale biographique, une critique de l'approche transversale, *Revue Française de Sociologie*, XV, 1974, pp. 329-362.
- BOURDIEU P. (1972). — Les stratégies matrimoniales dans le système des stratégies de reproduction, *Annales*, n° 27, juillet-octobre 1972, pp. 1105-1127.
- BOURDIEU P. (1974). — Avenir de classe et causalité du probable, *Revue Française de Sociologie*, XV, 1974, pp. 3-42.
- BRANGEON J.L. et JÉGOUZO G. (1976). — *Héritage et inégalités en agriculture*, INRA-Rennes, décembre 1976, rédaction provisoire, 90 p.
- SALITOT-DION M. (1975). — Rôle du mariage dans l'accumulation des patrimoines chez les agriculteurs, *Revue Française de Sociologie*, XVI, 1975, pp. 59-78.
- THÉLOT Cl. (1976). — Origine et position sociales : faits et interprétation, *Économie et Statistique*, n° 81-82. septembre-octobre 1976, pp. 73-88.

ANNEXE

Quelques précisions sur les données et les conditions de leur utilisation

— Il a fallu adapter les informations fournies par l'EPEXA aux nécessités de l'analyse en termes de catégories sociales : alors que l'enquête porte sur les exploitations et l'agriculture au sens large, les dépouillages ont porté sur les exploitants et l'agriculture professionnelle. Pour avoir un champ homogène quant au type de chef d'exploitation, les gérants et salariés ont été mis à part, de même que les agriculteurs en GAE ou en groupements, ce qui permet d'éviter d'attribuer à une seule personne, une seule famille, une exploitation qui en fait vivre plusieurs.

— Le nombre d'exploitants individuels à leur compte relevant de l'agriculture professionnelle s'élève à 8.647 avant 35 ans, 18.247 entre

35 et 44 ans, 36.874 entre 45 et 54 ans et 19.707 entre 55 et 64 ans, soit un total de 83.475.

— En l'absence de données sur le produit réellement obtenu par chaque exploitation et selon l'usage en cours à l'époque, les résultats de l'enquête agricole ont été utilisés pour estimer une production apparente appelée « Production Brute Potentielle Standardisée ». La production d'un hectare de blé sert d'unité de mesure, chaque hectare de cette céréale étant affecté du coefficient un. Les autres surfaces cultivées et les différentes catégories d'animaux sont, elles, multipliées par un coefficient inférieur ou supérieur à un (1).

1. Pour une critique de la PBPS, voir R. CARLES et B. NANQUETTE, La nouvelle classification européenne des exploitations agricoles, INRA, Laboratoire d'économie rurale de Grignon, mai 1978, p. 5-6.